

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juin 2025

Procès -verbal



Étaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, M LUCAS, M MADELAINE, Mme FOULAIN, Mme HELLIN, Mme DETOURBE, M CHOLEZ, Mme BODÉ, M LETELLIER, Mme BORDIER, Mme CAILLY, M LAMOTTE, Mme BARROIS C, M TEXAUD, Mme THAURIN, M LEJEUNE, Mme GOETHEYN, M RONCIAUX, M BOUDON

Absents excusés : Mme DELACROIX-MALVASIO, M DANARD, Mme CLOET, M BAYEUL, M BOISSAY et Mme BARROIS S

Les Conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : M Didier DANARD à M Yannick LUCAS et M BAYEUL à M BEURIOT

Mme LEROUVILLOIS a été élu secrétaire

Monsieur le Maire informe d'un ordre du jour modificatif avec le report des délibérations 8 et 9 concernant le CFU 2025 et l'affectation définitive, pour une raison technique car il n'a pas été possible d'éditer le CFU.

De ce fait la décision modificative n°1 du budget de la commune est modifiée sur table car il ne peut pas être intégré l'excédent du budget lotissement d'un montant de 11 630 €.

Le prochain conseil municipal sera le 15 septembre.

Monsieur le Maire fait lecture des décisions prises conformément à l'article 2122 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 1) Refacturation suite sinistre du 30 janvier 2025 barrière Tramico
- 2) Refacturation suite sinistre du 15 avril 2025 muret place Lorraine
- 3) Refacturation suite sinistre du 03 avril 2025 barrière Croix st André
- 4) Réalisation d'un contrat de prêt PRU PVD d'un montant total de 119 000 € auprès de la caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux de rénovation de l'église Saint-Martin
- 5) Réalisation d'un contrat de prêt PRU PVD d'un montant total de 123 000 € auprès de la caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux de toiture de l'école maternelle Georges Brassens

Monsieur le Maire indique que pour la première fois la commune va adopter son CFU pour les différents budgets ;

Madame LEFEBVRE présente la PowerPoint.

Monsieur le Maire indique que la prochaine loi de finance va prévoir et intégrer un effort des Collectivités Territoriales pour le redressement du budget de l'Etat, ce qui est très loin du principe de « ruissellement » évoqué en son temps par le Président de la République.

Madame GOETHEYN revient sur le ratio concernant le nombre d'années nécessaire au remboursement de la dette de l'IBTN et conteste l'échange qu'il y a eu lors du conseil municipal de début d'année.

M. le Maire indique que le sujet a déjà été débattu.

Monsieur le Maire sort pour le vote du CFU.

1 Approbation du compte financier unique - budget principal « 20000 - commune brionne » - M57 - année 2024

Rapporteur : Mme LEROUVILLOIS

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du budget de la ville comme suit :

COMMUNE DE BRIONNE - COMMUNE - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 510 355,00	5 513 365,77	8 023 740,77
	Recettes réalisées (1)	B	1 537 403,03	5 620 434,22	7 167 837,25
	Restes à réaliser	C	194 218,90	0,00	194 218,90
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 069 108,02	6 094 342,00	8 163 450,02
	Dépenses réalisées (1)	E	1 507 495,88	5 257 844,89	6 765 340,77
	Restes à réaliser	F	442 347,70	0,00	442 347,70
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	29 907,15	362 589,33	392 496,48
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-347 246,98	580 956,23	233 709,25
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-317 339,83	943 545,56	626 205,73
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-248 128,80	0,00	-248 128,80
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-565 468,63	943 545,56	378 076,93

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
5 contre : Mme BODÉ, M. LEJEUNE, Mme GOETHEYN, M BOUDON, M RONCIAUX

2 Approbation du compte financier unique - budget annexe « 20001 - atelier relais brionne » - M4 - année 2024

Rapporteur : M LUCAS

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du budget « Atelier Relais » comme suit :

ATELIER RELAIS BRIONNE - ATELIER RELAIS - - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	5 752,00	14 088,37	19 840,37
	Recettes réalisées (1)	B	5 752,00	14 350,25	20 102,25
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	32 384,81	20 000,00	52 384,81
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	16 942,00	16 942,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	5 752,00	-2 591,75	3 160,25
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	26 632,81	5 911,63	32 544,44
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	32 384,81	3 319,88	35 704,69
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	32 384,81	3 319,88	35 704,69

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
5 contre : Mme BODÉ, M. LEJEUNE, Mme GOETHEYN, M BOUDON, M RONCIAUX

3 Approbation du compte financier unique - budget annexe « 20002 - lotissement les Hauts de Callouet » - M57 - année 2024

Rapporteur : M TROYARD

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du budget « Les Hauts de Callouet » comme suit :

LOTISSEMENT LES HAUTS DE CALLOUET - LOTISSEMENT - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	468 239,68	479 380,83	947 620,51
	Recettes réalisées (1)	B	468 239,68	65 944,41	534 184,09
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	448 800,00	478 995,68	927 795,68
	Dépenses réalisées (1)	E	448 800,00	478 605,90	927 405,90
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	19 439,68	-412 661,40	-393 221,81
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-19 439,68	-385,15	-19 824,83
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	-413 046,64	-413 046,64
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Resultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	-413 046,64	-413 046,64

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
5 contre : Mme BODÉ, M. LEJEUNE, Mme GOETHEYN, M BOUDON, M RONCIAUX

Monsieur le Maire revient et remercie pour la confiance accordée.

4 Affectation définitive du résultat de fonctionnement - budget principal « 20000 - commune brionne » - M57 - année 2024

Rapporteur : Mme LEROUVILLOIS

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du budget de la ville comme suit :

RESULTAT DE CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	+ 943 545,56 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	~ 565 468,63 €
Dont SOLDE DES REPORTS DE CREDITS D'INVESTISSEMENT	- 248 128,80 €
RESULTAT CUMULE	+ 378 076,93 €

- Décide l'affectation définitive du résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT c/002	+ 378 076,93 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT c/001	~ 317 339,83 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT c/1068 (BESOIN DE FINANCEMENT)	+ 565 468,63 €

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
5 contre : Mme BODÉ, M. LEJEUNE, Mme GOETHEYN, M BOUDON, M RONCIAUX

5 Affectation définitive du résultat de fonctionnement - budget annexe « 20001 – atelier relais » - M4 - année 2024

Rapporteur : M LUCAS

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du budget « atelier relais » comme suit :

RESULTAT DE CLOTURE

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	+ 3 319,88 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	+ 32 384,81 €
Dont SOLDE DES REPORTS DE CREDITS D'INVESTISSEMENT	- 0,00 €
RESULTAT CUMULE	+ 35 704,69 €

- Décide l'affectation définitive du résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT c/002	+ 3 319,88 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT c/001	+ 32 384,81 €

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
5 contre : Mme BODÉ, M. LEJEUNE, Mme GOETHEYN, M BOUDON, M RONCIAUX

6 Affectation définitive du résultat de fonctionnement - budget annexe « 20002 – lotissement les Hauts de Callouet » - M57 - année 2024 M4

Rapporteur : M TROYARD

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du budget « Les Hauts de Callouet » comme suit :

RESULTAT DE CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	-412 661,49 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	0,00 €
Dont SOLDE DES REPORTS DE CREDITS D'INVESTISSEMENT	0,00 €
RESULTAT CUMULE	~ 412 661,49 €

- Décide l'affectation définitive du résultat de fonctionnement 2023 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT c/002	- 413 046,64 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT c/001	0,00 €

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
5 contre : Mme BODÉ, M. LEJEUNE, Mme GOETHEYN, M BOUDON, M RONCIAUX

7 Fermeture du budget 20002 - Lotissement Les Hauts de Callouet

Rapporteur : M TROYARD

Il est proposé de clôturer le budget annexe n°20002-LOTISSEMENT LES HAUTS DE CALLOUET en raison de la cessation d'activité liée à la liquidation des derniers lots (terrains) sur l'exercice 2025

Monsieur le Maire précise que le résultat de ce budget est excédentaire de 11 630,36€ et que le CFU sera présenté au conseil municipal de septembre.

Monsieur le Maire indique que la date de la première pierre sera communiquée prochainement

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
5 contre : Mme BODÉ, M. LEJEUNE, Mme GOETHEYN, M BOUDON, M RONCIAUX

8 Provision pour créances douteuses et ou contentieuses 2025

Rapporteur : Mme POULAIN

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de diminuer la provision car le taux de recouvrement est supérieur au prévisionnel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article R.2321-2, qui impose aux collectivités de constituer des provisions pour créances douteuses en fonction du risque d'irrecouvrabilité, il est nécessaire de procéder à des ajustements annuels comme suivant :

COLLECTIVITÉ		EX 2025		NOMENCLATURE	
20000 BRIONNE				M57	
ÉTAT DE PROVISIONNEMENTS DES CRÉANCES					
<small>Dès lors que la valeur probable de recouvrement d'une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable, il est indispensable de constituer une provision. La liste ci-dessous recense les créances prises en charge depuis plus de deux ans (730 jours) non encore recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuses et/ou contentieuses. Informations complémentaires : Les comptes 491 retracent les dépréciations des comptes 41 et les comptes 496 retracent les dépréciations des comptes 46. Les comptes 44 n'ont pas vocation à être dépréciés.</small>					
		C/491x	C/496x	Opérations à enregistrer et à transmettre au comptable	
TAUX : 0,15	PROVISION AU TITRE DE L'EXERCICE (au taux de 15%)	8 566,62	78,54		
	SITUATION DES C/49 A LA BALANCE	9 846,26	0,00		
	AJUSTEMENT DE LA PROVISION	-1 279,64	78,54	57 634,40	8 566,62 78,54

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON
3 abstentions : Mme BODÉ, M. LEJEUNE, M RONCIAUX

9 Décision modificative n° 01 – budget 20000 commune – année 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été déposée sur table qui annule et remplace celle transmise dans le recueil car l'excédent du budget lotissement sera intégrée au conseil municipal de septembre.

Monsieur le maire précise que la décision modificative prend en compte des modifications en matière d'amortissement des investissements du fait :

- d'interprétation différente des imputations en fonction des payeurs
- la fermeture de la trésorerie de Brionne
- le passage à la nomenclature M57

L'essentiel de ces modifications n'a pas d'impact budgétaire

Monsieur le Maire indique que la décision modificative intègre les dotations qui ont été notifiées après l'élaboration du budget prévisionnel 2025. Ces recettes supplémentaires sont ventilées dans les différents chapitres.

M. LEJEUNE demande de préciser le chiffre de 11 630.36€ qui ne figure plus dans la version sur table de la décision modificative.

Monsieur le Maire indique de nouveau qu'il s'agit de l'excédent du budget lotissement au titre du budget 2025 qui sera intégré en septembre après l'adoption du CFU 2025

Cette décision modificative concerne des ajustements budgétaires et des modifications sur des imputations comptables suivantes.

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Chap.	Art.	Fonct.	Libellé article	Montant en €
040	281578	01	Amort. Autre matériel technique	15,23
040	281838	01	Amort. Autre matériel informatique	12 027,60
040	281848	01	Amort. Autres matériels de bureau et mobiliers	17 479,04
040	28188	01	Amort. Autres	209,84
Chapitre 040 – opérations d'ordre de transfert entre sections				29 731,71
041	1323	01	Subv. Non transf. Départements	13 356,00
041	2031	01	Frais d'études	2 550,00
041	2033	01	Constructions autres bâtiments publics	17,70
041	2138	01	Autres constructions	54 366,59
Chapitre 041 – opérations patrimoniales				70 290,29
13	1328	410	Autres subv. D'investissement rattachées aux actifs non amort.	33 700,00
13	1328	4221	Autres subv. D'investissement rattachées aux actifs non amort.	20 924,00
13	1348	020	Autres fonds affectés à l'équipement non amortissable	2 000,00
13	1345	845	Fonds. Equip. Non amort. – Amendes radars auto et amendes police	6 034,00
Chapitre 13 – Subventions d'investissement				62 658,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				162 680,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chap.	Art.	Fonct.	Libellé article	Montant en €
040	2815738	01	Amort. Autre matériel et outillage de voirie	15,23
040	28181	01	Amort. Install. générales, agencements, aménagements divers	209,84
040	281831	01	Amort. Matériel informatique scolaire	12 027,60
040	281841	01	Amort. Matériel de bureau et mobilier scolaire	17 479,04
Chapitre 040 – opérations d'ordre de transfert entre sections				29 731,71
041	1313	01	Subv. transf. Départements	13 356,00
041	2031	01	Frais d'études	54 366,59
041	21318	01	Frais d'insertion	17,70
041	2152	01	Installation de voirie	2 550,00
Chapitre 041 – opérations patrimoniales				70 290,29
13	1335	845	Fonds. Equip. Amort. – Amendes radars auto et amendes police	6 034,00
Chapitre 13 – Subventions d'investissement				6 034,00
204	204182	325	Subv. Org publics divers – Bâtiments et installations	- 1 000,75
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées				- 1 000,75
21	2158	511	Autres installations, matériel et outillage techniques	3 886,78
21	2158	020	Autres installations, matériel et outillage techniques	20 000,00
21	21848	4221	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 000,00
21	21848	410	Autres matériels de bureau et mobiliers	6 000,00
21	2188	325	Autres immobilisations corporelles	14 884,97

21	2188	281	Autres immobilisations corporelles	9 000,00
21	2188	845	Autres immobilisations corporelles	2 853,00
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles				57 624,75
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				162 680,00

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chap.	Art.	Fonct.	Libellé article	Montant en €
013	6419	020	Remboursements sur rémunérations du personnel	5 498,00
Chapitre 013 – Atténuations de charges				5 498,00
042	7811	01	Reprises sur amort des immo incorporelles et corporelles	29 731,31
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections				29 731,31
73	7328	020	Autres fiscalités reversées	-25 000,00
Chapitre 73 – Impôts et taxes				-25 000,00
74	74111	020	Dotation forfaitaire des communes	- 11 688,00
74	741121	020	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	100 877,00
74	741127	020	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	24 488,00
74	7473	313	Participations départements	- 3 000,00
74	7473	020	Participations départements	- 1 000,00
74	748312	020	D.C.R.T.P.	- 1 758,00
74	7484	020	Dotation de recensement	7 879,00
Chapitre 74 – Dotations et participations				115 798,00
75	757371	020	Subventions de fonctionnement du GFP de rattachement	25 000,00
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante				25 000,00
77	773	020	Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	14 502,69
Chapitre 77 – Produits spécifique				14 502,69
78	7817	01	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	1 280,00
Chapitre 78 – Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions				1 280,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				166 810,00

SECTION FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Chap.	Art.	Fonct.	Libellé article	Montant en €
042	6811	01	Dot. amort. Des immobilisations incorporelles et corporelles	29 731,31
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections				29 731,31
011	6042	4221	Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	11 762,00
011	60612	020	Fournitures non stockées – Energie - Electricité	50 500,00
011	60628	020	Fournitures non stockées – Autres fournitures non stockées	8 000,00
011	60636	020	Fournitures non stockées – Habillement et vêtements de travail	2 500,00
011	60636	281	Fournitures non stockées – Habillement et vêtements de travail	2 500,00
011	60636	511	Fournitures non stockées – Habillement et vêtements de travail	1 000,00
011	60636	845	Fournitures non stockées – Habillement et vêtements de travail	1 500,00
011	611	020	Contrats de prestations de services	4 900,00
011	61358	845	Autres locations mobilières	5 500,00
011	61558	020	Entretien et réparations sur biens mobiliers	4 000,00
011	6161	020	Primes d'assurance multirisques	1 250,00
011	6168	020	Autres primes d'assurance	250,00
011	62268	020	Autres honoraires, conseils...	15 000,00
011	6227	020	Frais d'actes et de contentieux	2 280,00

011	6228	281	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	1 500,00
011	6228	325	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	2 500,00
011	6241	325	Transports de biens	1 790,00
011	6288	211	Autres services extérieurs	2 190,00
011	6288	212	Autres services extérieurs	9 270,00
011	6378	020	Autres impôts, taxes (autres organismes)	9 504,00
Chapitre 011 – Charges à caractère général				137 696,00
65	65568	020	Autres contributions	3 303,00
65	6558	281	Autres contributions obligatoires	-1 500,00
65	6558	325	Autres contributions obligatoires	-2 500,00
65	65748	020	Subv. De fonctionnement aux autres personnes de droit privé	2 500,00
65	65811	020	Droits d'utilisation – informatique en nuage	-24 000,00
65	65818	020	Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	24 000,00
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante				1 803,00
67	673	020	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,69
Chapitre 67 – Charges spécifiques				0,69
68	6817	01	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	- 2 421,00
Chapitre 68 -Dotations aux provisions et dépréciations				- 2421,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				166810,00

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
5 contre : Mme BODÉ, M. LEJEUNE, Mme GOETHEYN, M BOUDON, M RONCIAUX

10 Régularisation des amortissements d'intégration - écritures d'ordre budgétaires

Rapporteur : M TROYARD

Il s'agit de régulariser les opérations d'intégration réalisées sur l'exercice 2015, à partir des frais d'études inscrits au compte 2031 au titre des exercices 2013 et 2014, transférés au compte 2313, comme récapitulé ci-dessous :

Exercice 2013	6 792,58 €
Exercice 2014	47 573,52 €

Mme GOEYHEYN demande qui a commis l'erreur.
Monsieur le Maire indique que c'est la trésorerie.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON
3 abstentions : Mme BODÉ, M. LEJEUNE, M RONCIAUX

11 Régularisation des amortissements - frais d'études de Campigny-Fruchard - écritures d'ordre budgétaires

Rapporteur : M LUCAS

Il s'agit de régulariser les opérations comptables

IMPUTATION DEPENSES	IMPUTATION RECETTES	MONTANT
2152 – Installations de voirie	2031 - Frais d'études	2 550,00 €

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
1 contre : Mme GOETHEYN,
4 abstentions : Mme BODÉ, M. LEJEUNE, M RONCIAUX, M BOUDON

12 Régularisation des amortissements de biens non amortissables - écritures d'ordre non budgétaires

Rapporteur : M TROYARD

Il s'agit de régulariser les opérations comptables

IMPUTATION	TOTAL
28152 - Amort. installations de voirie	1 620,00 €
281538 - Amort. autres réseaux	1 229,72 €
281312 - Amort. Const. Bât. scolaires	14 937,42 €
281316 - Amort. Const. équipements du cimetière	5 029,54 €
281318 - Amort. Const. autres Bât. publics	64,00 €
281351 - Amort. install générales.. des Const. - Bât. publics	3 648,90 €
Total général	26 529,58 €

Mme GOETHYN demande des précisions sur ces erreurs.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas d'incidence budgétaire et qu'il s'agit d'un rapprochement entre l'ordonnateur et le payeur.

M LEJEUNE demande comment ces erreurs ont pu apparaître.

Monsieur le Maire rappelle que tous les ans, il y a un rapprochement entre les comptes afin de bien vérifier la concordance.

Monsieur le Maire a indiqué préalablement aux délibérations concernant ces écritures que ces erreurs sont liées à la fermeture de la trésorerie de Brionne avec le transfert à Bernay et au passage à la M57 et qu'elles sont des deux côtés de la part du trésorier et de la commune. Il s'agit de faire un toilettage.

M BOUDON demande à Monsieur le Maire pourquoi la commune a voulu licencier un agent de la commune.

Monsieur le Maire indique que c'est faux mais ce sujet n'est pas en lien avec la délibération.

Monsieur le Maire indique et confirme défendre les agents mais quand un agent ne respecte pas les valeurs et l'éthique en volant la collectivité il doit être sanctionné.

M LEJEUNE revient sur le niveau de la sanction demandée par la collectivité d'un an. Il considère que c'est très important au regard de 39 années de service sans blâme. Le conseil de discipline organisé par le centre de gestion a donné un avis de 16 jours d'exclusion.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un vol et que la loyauté et la probité sont des valeurs importantes et fondamentales dans le statut de la fonction publique.

Monsieur le Maire indique que c'est l'agent qui a mis la collectivité au tribunal administratif et pas l'inverse pour abus de pouvoir.

M LEJEUNE a conseillé et accompagné l'agent à l'audience au tribunal administratif, il défend un agent qui a volé la collectivité et les Brionnais.

M LEJEUNE acquiesce avoir aidé l'agent.

Monsieur le Maire rappelle que l'avis du conseil de discipline est consultatif et que dans l'avis le montant du préjudice n'a pas d'importance mais qu'en revanche le défaut de probité et de loyauté a été souligné.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a

2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON

3 abstentions : Mme BODÉ, M. LEJEUNE, M RONCIAUX,

13 Régularisation des amortissements de biens transférés à l'EPCI - écritures d'ordre non budgétaires

Rapporteur : Mme CAILLY

Il s'agit de régulariser les opérations comptables

IMPUTATION	TOTAL
28041581 - Amort. subv. autres groupem.-Biens mobiliers, matériel et études	7 981,18 €
28041582 - Amort. subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	12 100,00 €
2804422 - Amort. subv. pers. droit privé -Bâtiments et installations	281,74 €
280422 - Amort. subv. pers. droit privé -Bâtiments et installations	6 018.89 €
28188 - Amort. autres	590,75
Total général	26 972,56

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON
3 abstentions : Mme BODÉ, M. LEJEUNE, M RONCIAUX

14 Régularisation des amortissements de la subvention versée à la commune de Calleville - écritures d'ordre non budgétaires

Rapporteur : M LUCAS

Il s'agit de régulariser les opérations comptables de la subvention versée à la commune de Calleville qui n'a pas fait l'objet des amortissements requis sur les exercices 2023 et 2024, à hauteur de 156,00 € par an, soit un total de 312,00 €.

M BOUDON demande pourquoi la commune de Brionne verse une subvention à Calleville. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un investissement commun pour un quartier limitrophe entre les deux communes. Brionne vient donc en participation sur cet investissement.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
1 contre : Mme GOETHEYN
4 abstentions : Mme BODÉ, M. LEJEUNE, M RONCIAUX, M BOUDON

15 Régularisation des amortissements erronés de 2023 et 2024 - écritures d'ordre budgétaires

Rapporteur : Mme LEROUVILLOIS

Consiste à approuver la régularisation des amortissements erronés des exercices 2023 et 2024, pour un montant de 29 731,71 €, selon les modalités détaillées et à charger le Maire de transmettre la présente délibération aux autorités compétentes et de veiller à son exécution.

Il est relevé une erreur page 1 de la délibération, sur le montant de 29 731,71 et pas 29 731,3. Celle-ci sera corrigée.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON
3 abstentions : Mme BODÉ, M. LEJEUNE, M RONCIAUX

16 Régularisation des amortissements – frais d'études eutrophisation - écritures d'ordre non budgétaires

Rapporteur : M TROYARD

Il s'agit de régulariser les opérations comptables des frais d'études liés à l'eutrophisation pour un montant de 65 827,32 €.

Mme GOETHEYN demande la montant de l'étude.
Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un montant de 109 712€22 comme indiqué dans les délibérations et que cette étude a été financée à 80% par l'agence de l'eau. Monsieur le Maire indique que ces études n'ont pas été suivies de travaux car il a été démontré que suite à l'étude des sédiments

qu'il n'y avait pas de dépôt important, ni de rejets liés au ruissellement et que les causalités sont multiples. Les études n'ont pas permis d'identifier les causes précises. Par exemple, le dépôt des sédiments était faible et ne pouvait expliquer l'eutrophisation donc le curage ne pouvait être la solution.

La commune fait donc des analyses pour poursuivre la connaissance du développement des cyanobactéries et que la qualité de l'eau ne peut être prévue.

Mme GOETHEYN demande le rapport et s'étonne qu'il n'ait pas été présenté aux conseillers.

Monsieur le Maire indique qu'il y a eu de nombreuses réunions techniques et que les experts aujourd'hui ne parviennent pas à identifier les causes précises pour la base de loisirs de Brionne.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a

5 abstentions : Mme GOETHEYN, M BOUDON, Mme BODÉ, M. LEJEUNE, M RONCIAUX

17 Fixation de la durée des amortissements des immobilisations et subventions versées – à compter du 1er janvier 2025

Rapporteur : Mme POULAIN

Monsieur le Maire indique que cette délibération vient compléter la précédente.

Il est proposé de compléter et d'actualiser les durées d'amortissement des immobilisations corporelles, incorporelles et des subventions d'équipement versées.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a

2 abstentions : M BOUDON, M RONCIAUX

18 Subventions aux associations – Année 2025

Rapporteur : Mme LEROUVILLOIS

Il s'agit d'attribuer une subvention aux différentes associations.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

19 Subventions aux associations sportives- Année 2025

Rapporteur : M MADELAINE

Il s'agit de verser une subvention aux clubs sportifs.

M MADELAINE ne prend pas part au vote

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

20 Fonds de concours du gymnase Georges Beuvain

Rapporteur : M MADELAINE

Il s'agit d'accepter le principe du versement d'un fonds de concours au titre de la participation de l'Intercom Bernay Terres de Normandie au financement des dépenses de fonctionnement des gymnases municipaux, dont le gymnase Georges Beuvain, selon les modalités précisées dans la délibération.

Monsieur le Maire indique que cette délibération est un premier pas vers la prise en compte des charges de centralité.

M BOUDON demande des précisions sur le gymnase de Serquigny.

Monsieur le Maire indique que ce gymnase est intercommunal et que la délibération s'applique uniquement aux gymnases gérés par les communes de l'IBTN.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

21 Subvention pour le projet de circulation d'un train spécial Rouen-Evreux pour l'association Eco-Mobilités

Rapporteur : M MADELAINÉ

Il est proposé d'accorder une subvention de 500€ pour contribuer au projet de circulation d'un train spécial Rouen-Evreux au titre de l'association Brionne Eco-Mobilités.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de soutenir la dynamique ferroviaire puisque la gare de Brionne est passé de 8 trains à 20 par jour avec une fréquentation qui augmente de +72% et ce grâce notamment au travail de l'association éco-mobilité de Brionne.

Monsieur le Maire indique également qu'un projet soutenu par les maires des communes pour créer une ligne Evreux-Rouen est en cours et que le Président de la Région Normandie Monsieur Hervé MORIN a officiellement montré son intérêt pour ce projet de liaison.

Dans cette dynamique, il est prévu que l'Intercom Bernay Terre de Normandie qui a pris la compétence mobilité fasse des études de création de pôles multimodaux à Brionne et Serquigny notamment et également à Beaumont et à Romilly.

M BOUDON indique qu'une locomotive de ce type avait circulé à l'époque de Monsieur François LONCLE.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

22 Versement d'une subvention à l'association Varou éditions pour sa participation au 6^{ème} festival de la bande dessinée

Rapporteur : Mme LEROUVILLOIS

Il s'agit de verser une subvention de 3 000 € à l'Association VAROU afin d'organiser le sixième Festival de la bande dessinée de Brionne.

Cette manifestation regroupe plus d'une trentaine d'auteurs et d'illustrateurs de bande dessinée.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

23 Convention d'objectifs entre la ville de Brionne et le Conseil Départemental de l'Eure pour le développement de la lecture publique

Rapporteur : Mme CAILLY

Il convient de renouveler la précédente convention qui est arrivée à échéance.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

24 Jumelage entre la ville de Brionne et Paterne en Sicile

Rapporteur : Mme LEROUVILLOIS

Il s'agit de créer un nouveau jumelage avec une ville de Sicile, Paterno.

Monsieur le Maire indique que ce jumelage repose sur l'histoire avec au XI^{ème} siècle la conquête de la Sicile par les Normands et parce que les deux villes ont un donjon, une tour carrée de même facture et de même époque. Ainsi au regard des échanges, il est proposé d'établir ce jumelage qui s'inscrit dans le cadre de l'anniversaire du millénaire de Guillaume le Conquérant en 2027.

Il s'agit de mettre en valeur et en avant nos racines normandes.

M BOUDON demande combien d'habitants à Paterne.

Monsieur le Maire indique que Paterne compte environ 47 000 habitants.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

25 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M TEXAUD

Il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

M LEJEUNE s'étonne de ne pas avoir reçu l'organigramme et s'étonne des mobilités importantes au sein des services. Il a entendu que le fait d'avoir publié l'offre de recrutement d'un agent d'accueil et de communication a généré plus de 150 candidatures et que l'offre aurait été retirée avant la date de clôture.

Monsieur le Maire indique qu'effectivement la publication sur les réseaux sociaux engorge les services inutilement car les profils sont très éloignés des attendus.

La collectivité territoriale publie sur Cap Territorial et France travail, ce qui permet de diffuser largement les offres. En effet, lors du précédent recrutement sur ce même poste, la ville avait réceptionné 50 candidatures.

M LEJEUNE indique que la commune aurait clôturé l'offre avant la date butoir.

Monsieur le Maire indique que c'est faux.

Mme TAURIN souhaite revenir sur les propos tenus par M LEJEUNE lors du précédent conseil municipal concernant la location à titre précaire d'un local municipal. Il s'agit d'une location par le Conseil départemental de l'Eure pour le compte des assistantes familiales du secteur et pas à titre personnel. Mme Taurin précise qu'elle intervient en plus de ses missions de famille d'accueil comme bénévole pour gérer ce vestiaire. Le local permet à des enfants d'être habillés lorsqu'ils arrivent le soir, dans la nuit, du fait des décisions de placement suite à une IP.

Questions diverses :

Monsieur Lejeune fait lecture des questions adressées par mail préalablement au conseil municipal.

- 1) *« Une source m'a informé qu'un droit de préemption avait considérablement retardé un projet d'acquisition à Brionne : un commerce souhaitait acheter un bâtiment, mais la procédure aurait duré près de 7 ans. Pourquoi un tel délai ? »*

Il poursuit en faisant lecture du courrier.

Monsieur le Maire rappelle que pour toutes ces opérations la commune est accompagnée par l'EPFN.

(Départ de M RONCIAUX à 21h46)

M LEJEUNE fait lecture du courrier adressé à la commune en juillet 2024 portant sur ce sujet.

Monsieur le Maire indique que toutes les parties ont validé la procédure et qu'à aucun moment la commune n'a lésé un commerçant.

Monsieur TEXAUD s'étonne des propos de M LEJEUNE qui souhaite être Maire et qui prend part dans cette affaire en portant des accusations et menaces à l'encontre de la collectivité de poursuites.

- 2) *« J'aimerais que vous puissiez nous présenter les statistiques DEVECO des communes de même strate de notre département ? De la même manière que vous le faites pour les impôts. »*

M LEJEUNE donne d'autres chiffres qu'il a extraits sur le site de l'INSEE.

M LEJEUNE indique qu'il les adressera par mail. (A la date du 8 septembre, aucun mail n'a été réceptionné par la commune.)

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'autres chiffres et que cela ne remet en rien en cause l'attractivité de Brionne.

M LEJEUNE ne lit pas les questions écrites qu'il a transmises et modifie les formulations, Monsieur le Maire demande de reprendre les termes exacts conformément au règlement.

- 3) *« Je voudrais savoir si vous avez déjà procédé à une régulation des œufs sur la base de loisirs ? Si oui, Pouvez vous nous en dire plus ? »*

Mme BODÉ interpelle le Maire en disant que de nombreuses personnes ont été choquée de l'abattage des oies et qu'il est important de réguler les œufs.

Monsieur le Maire répond négativement et rappelle que la commune ne s'est pas engagée dans un tel processus. Lors du précédent Conseil Municipal, Monsieur le Maire indique avoir simplement répondu favorablement au principe d'une régulation et qu'il est étudié l'installation d'un système d'effarouchement.

(Départ de M BOUDON à 22h04)

- 4) *« Que se passe-t-il aux conteneurs de la place Chevalier-Herluin ? »*

Il a été constaté un dysfonctionnement des systèmes à badge sur les bacs, c'est pourquoi il a été installé par PRECOVAL des colonnes aériennes pendant un mois le temps de la réparation, ce qui est chose faite depuis plus d'une semaine.

M LEJEUNE indique que les colonnes sont toujours en panne place du Chevalier Herluin. Monsieur le Maire s'en étonne et va vérifier.

- 5) *Peut-on obtenir une copie du contrat signé entre le Département et la Ville de Brionne concernant le local initialement aménagé pour accueillir un dentiste ?*

Monsieur le Maire répond que le document sera transmis par mail.

Monsieur le Maire complète la prise de parole de Mme TAURIN et trouve inacceptable les propos tenus par M. LEJEUNE car le bail est précaire et donc il peut y être mis un terme à tout moment.

M LEJEUNE indique que la commune ne recherche pas de dentiste ; Monsieur le Maire conteste et indique avoir fait visiter le local il y a quelques semaines.

- 6) *J'attends toujours les documents promis concernant les différents diagnostics de l'église Saint-Martin, ainsi que le coût de chaque étude. Merci de me les faire parvenir.*

Monsieur le Maire indique que le diagnostic a été remis récemment à la collectivité et qu'une présentation sera faite à l'ensemble des membres du conseil municipal en septembre. Par ailleurs, un rendez-vous est programmé avec les responsables de la paroisse afin d'échanger et de partager ce diagnostic et également mettre en œuvre les premières mesures.

- 7) *La pancarte du terrain de foot en hommage à Jacky Devillers a disparu depuis près d'un an. Qu'est-il arrivé à cette pancarte, et surtout : où est-elle ? Qu'attendez-vous pour la remettre ?*

Monsieur la Maire indique que la pancarte n'a pas disparu, elle a été stockée aux services techniques suite à l'incident avec une communauté de gens du voyage qui en manœuvrant avec leurs véhicules l'ont percutée. Il est bien prévu et programmé de remplacer la pancarte.

Monsieur le Maire fait lecture des remerciements et du planning des manifestations.

Remerciements

- Des amis des monuments et sites de l'Eure pour la subvention accordée en 2024.
- Mme Armelle FARCY, présidente du club des Abeilles, pour le prêt de la salle des fêtes afin d'organiser le loto annuel avec succès.

- De Madame HY Jacqueline pour le prêt de matériel dans le cadre de l'organisation de « La Fête des Voisins »
- Région Normandie pour le passage de la balayeuse sur le terrain de basket du lycée Augustin Boismard

Médiathèque

- Mercredi 18 juin à 10h30 - Lecture pour les 3-6 ans - Chouette des histoires
- Les mercredis 25 juin et 2 juillet - atelier Partir en livre pour les 5-12 ans « création de chimères »
- Le samedi 28 juin et le 26 juillet de 16h à 17h - atelier de parler normand
- Samedi 21 et dimanche 22 juin – 6^{ème} Festival de la BD

Exposition

- Du 10 au 28 juin : Exposition Franck Margerin « Rock et BD », exposition sur l'histoire du rock'n'roll par David Rouiller et Jean Philippe Simonklein, exposition de l'association entre 2 néants « Le Rock à Brionne ».
- Du 2 juillet au 24 août exposition d'art contemporain d'Alexis Debeuf, en partenariat avec la FRAC

Animations diverses

- Samedi 21 juin – Base de Loisirs - 50^{ème} édition de l'enduro
 - o Fête de la Musique
- Samedi 21 et dimanche 22 juin – Les bouquinistes au bord de l'eau
- Mercredi 9 juillet : Voyage des jeunes 8 à 11 ans - Parc du Bocasse
- Vendredi 11 juillet : voyage des jeunes de 12 à 15 ans - Parc Astérix
- Week-end du 12 et 13 juillet : Spectacles et concerts de la compagnie de théâtre « les 8poings » au parc Lorraine
- Dimanche 13 juillet : Feux d'artifice
- Dimanche 14 juillet - Cérémonie commémorative
- Jeudi 17 juillet : Festival de la marionnette - salle des fêtes
- Samedi 26 juillet – Foire à tout du comité des fêtes et braderie ABCD
- Dimanche 24 août : « American'Sunday » - base loisirs
- Dimanche 07 septembre – Base de loisirs
 - o Faites du sport
 - o Village des associations
- Samedi 13 septembre – Jeux intervillage – Base de Loisirs
- Dimanche 14 septembre – Foire à tous des Fontaines
- Samedi 20 septembre – Grand loto du comité des fêtes
- Samedi 21 et dimanche 22 septembre – Journées du patrimoine
 - o Base de Loisirs - OLD Inuit Dog, chien loup
- Vendredi 26 septembre – Concert de Jazz

La séance est levée à 22 h 19.

Le Maire,



Valéry BEURIOT

La secrétaire de séance



Janine LEROUVILLOIS